

# VENTE DE VEHICULES

« Autocars de 53 places »

## ENCHERES A UN TOUR SOUS PLI CACHETÉ

(AU PREMIER PRIX)

### REGLEMENT DE LA VENTE

Date limite de remise des offres : 19 Avril 2024

:

Lieux de visite : dépôt de Normandie  
Personne responsable de la vente : Jérôme BERTRAND  
Adresse : 19 av. Maréchal Foch, Immeuble Foch.

#### Article 1 : Objet de la vente

Le présent règlement porte sur la vente d'un lot de vingt-neuf (29) véhicules dont les caractéristiques sont portées en annexes. Le matériel est vendu en l'état sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente. Les véhicules sont vendus sans aucune garantie. Les frais éventuels pour remise en conformité sont à la charge de l'acheteur.

#### Article 2 : Conditions générales de la vente

##### 2.1 - Entité Contractante et Titulaire

L'entité contractante est le syndicat mixte de transport interurbain SMTI, 19 av. Maréchal Foch - Immeuble Foch, Ridet **0 941 815.00**.

La personne responsable de la vente, habilitée à notifier les décisions après délibération est monsieur Ludovic LOMBARD, directeur du SMTI.

Le candidat qui sera désigné attributaire d'une vente, sera dénommé « le titulaire ».

##### 2.2 – Publicité

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans Les Nouvelles Calédoniennes, Actu NC, et de communiqué sur les radios, NC 1<sup>ère</sup>, sur RRB, sur radio Djiido, et Radio Océane, ainsi que sur le site du Smti « rai.nc ».

##### 2.3 – Mise à prix

Si le montant de la mise à prix d'un véhicule n'est pas atteint par les offres des acheteurs, la commission réunie pour la circonstance, se réserve le droit de retirer le véhicule de la vente. Si le montant du prix de réserve est atteint, la commission attribuera le véhicule à l'acheteur le plus offrant.

#### Article 3 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est d'UN mois (1 mois), à compter de la date fixée pour la réception des offres.

#### Article 4 : Justificatifs à produire quant aux qualités du candidat

Pour les personnes physiques :

- Copie recto verso de la pièce d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les personnes morales :

- Extrait de K Bis ou statuts
- Copie recto verso de la pièce d'identité du dirigeant.



## Article 5 : Retrait du règlement de la vente

Le règlement de la vente sera disponible, et prêt à l'expédition dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site [www.rai.nc](http://www.rai.nc). A défaut et sur demande écrite par courrier postal ou courrier électronique, il pourra être adressé par voie électronique.

## Article 6 : Composition du dossier de vente

- 1 - Le présent document qui régit la consultation.
- 2 - Un tableau récapitulatif des caractéristiques des 29 véhicules.
- 3 - Un formulaire type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

## Article 7 : Listing et visite des véhicules sur site

### A- Listing

N Bus	Date de mise en circulation	Carburant	Puissance fiscale	Boite de vitesse	Direction assistée O/N	Immatriculations	Modèle	Marque	Kilometrage
1	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371225 NC	KLQ6129QE4	HIGER	547 762
2	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371224 NC	KLQ6129QE4	HIGER	617 042
4	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371222 NC	KLQ6129QE4	HIGER	457 290
5	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371219 NC	KLQ6129QE4	HIGER	566 258
6	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371217 NC	KLQ6129QE4	HIGER	620 549
7	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371215 NC	KLQ6129QE4	HIGER	607 334
9	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371214 NC	KLQ6129QE4	HIGER	731 234
10	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371212 NC	KLQ6129QE4	HIGER	731 234
11	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371211 NC	KLQ6129QE4	HIGER	705 876
12	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371207 NC	KLQ6129QE4	HIGER	616 819
16	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371201 NC	KLQ6129QE4	HIGER	700 752
17	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371200 NC	KLQ6129QE4	HIGER	694 584
18	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371198 NC	KLQ6129QE4	HIGER	663 305
19	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371197 NC	KLQ6129QE4	HIGER	680 553
20	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371196 NC	KLQ6129QE4	HIGER	671 124
21	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371195 NC	KLQ6129QE4	HIGER	723 926
22	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371194 NC	KLQ6129QE4	HIGER	694 049
23	12/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371192 NC	KLQ6129QE4	HIGER	595 598
25	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371184 NC	KLQ6129QE4	HIGER	631 445
26	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371183 NC	KLQ6129QE4	HIGER	459 419
29	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371180 NC	KLQ6129QE4	HIGER	558 349
30	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371179 NC	KLQ6129QE4	HIGER	703 542
31	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371178 NC	KLQ6129QE4	HIGER	720 434
33	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371176 NC	KLQ6129QE4	HIGER	571 907
35	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371174 NC	KLQ6129QE4	HIGER	563 221
36	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371173 NC	KLQ6129QE4	HIGER	587 744
38	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371171 NC	KLQ6129QE4	HIGER	669 225
39	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371170 NC	KLQ6129QE4	HIGER	728 342
40	11/02/2014	Gasoil	24 cv	auto	O	371169 NC	KLQ6129QE4	HIGER	730 439

### B- Visite

Il est proposé aux candidats de venir sur site pour prendre connaissance du matériel à vendre au centre du dépôt de Normandie (lieu et plusieurs dates)

Aucune autre possibilité de visite ne pourra être proposée en dehors de ces créneaux.

Les acheteurs sont invités à prendre rendez-vous avec M. Sylvain PAITA (Chef de section Parc et Logistique) et/ou M. Stéphane FLEGEAU (agent de la section Parc et Logistique).

Il ne sera pas possible d'essayer le matériel.

Lors de la remise de son prix, l'acheteur ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du matériel.

Il est réputé avoir vu et appréhendé l'état du véhicule et avoir la compétence et la connaissance suffisantes à la détermination du prix de son offre.



## Article 8 : Présentation des offres

Les candidats présenteront impérativement leurs offres sous pli cacheté de la manière suivante :

1 - Le pli « extérieur » portera la référence de la vente « **xxxx / NE PAS OUVRIR** »

2 - Dans une enveloppe distincte, avec mention « Pièces justificatives » à placer dans le pli extérieur : les pièces justificatives portées à l'article 4.

3 - Dans une enveloppe distincte, avec mention « Proposition POUR LE LOT », à placer dans le pli extérieur. Cette enveloppe devra contenir la proposition de prix, formulée sur l'acte d'engagement annexé au présent règlement.

La proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

Après la clôture du délai, prévu à l'article 9, la commission d'ouverture des plis, ouvrira les enveloppes et attribuera au plus offrant.

## Article 9 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir au SMTI,

**avant le 19 avril 2024, avant (15H30)**

Les offres seront remises uniquement sous format papier, par dépôt en mains propres contre récépissé à l'adresse suivante :

19 avenue Foch, immeuble Foch, 6<sup>ème</sup> étage (se présenter à l'accueil du lundi au vendredi de 7h30-11h30 et 12h30-15h30).

### **ATTENTION**

A - Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse mentionnée ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres du SMTI. Seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise d'offre.

B - Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, le SMTI ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni l'encombrement des voies de circulation les jours de remise de plis.

C - Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement au moment de la candidature.

## Article 10 : Critères de jugement des offres

Le SMTI retiendra, l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres.

Le SMTI se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée. En cas de discordance entre le prix en chiffres et en lettres, c'est la valeur inférieure qui sera retenue pour l'analyse comparative des offres.

En cas d'offre identique, afin de départager les candidats, ils seront invités par écrit à formuler une nouvelle offre. Les candidats seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par lettre simple.

## Article 11 : Modalités de paiement

Le titre de recette sera joint au courrier d'acceptation.

A réception du courrier, l'acquéreur disposera d'UN (1) mois pour effectuer le paiement de la somme auprès de la trésorerie des établissements publics.

Si l'adjudicataire ne se manifeste pas dans les délais impartis, le lot sera attribué suivant les mêmes modalités au candidat dont l'offre a été classée deuxième.

Modalités de paiement :

Paiement par chèque de banque, d'un montant de la totalité de la vente, certifié libellé à l'ordre du SMTI, et remis auprès de la trésorerie des établissements publics.

19, avenue du Maréchal FOCH

Immeuble FOCH

BP 4165 - 98846 Nouméa

Téléphone : 27.77.66

Courriel [accueil@smti.nc](mailto:accueil@smti.nc)



#### Article 12 : transfert de propriété

Le transfert de propriété ne pourra s'effectuer qu'une fois la remise de chèque de banque perçue. Il sera alors attribué au candidat les attestations de vente des véhicules, ainsi que les clés et les cartes grises correspondantes.

#### Article 13 : Obligation de l'attributaire

L'attributaire s'engagera à travers une attestation sur l'honneur à repeindre intégralement les quatre faces : avant, arrière, droite et gauche à ses frais.

#### Article 14 : Renseignements administratifs complémentaires

Tous renseignements complémentaires, uniquement d'ordre administratif, pourront être obtenus par courrier électronique à l'adresse suivante : [accueil@smti.nc](mailto:accueil@smti.nc)

Conformément à la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les coordonnées mentionnées ne doivent être ni communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.



# VENTE DE VEHICULES

« 2024 – Vente autocars 53 places »

ANNEXE 1

: DESCRIPTIF DES VEHICULES

—

## Véhicule

1<sup>ère</sup> main : OUI

Dates de mise en circulation : Février 2024

Couleur : BLANC ET ORANGE

Carburant : GASOIL

Puissance fiscale : 24 CV

Boite de vitesse : AUTO

Direction assistée : OUI

Climatisation : OUI

Autoradio : OUI

Genre : TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES (TCP)

Marque : HIGER

Type : KLQ6129QE4

Modèle : 53 PLACES

Contrôle technique : VENDU EN L'ETAT

Km : Le kilométrage est susceptible de varier de quelques kilomètres supplémentaires dans une fourchette de 800 000 à 1 200 000 Km.

---

## Véhicule PMR

1<sup>ère</sup> main : OUI

Dates de mise en circulation : Février 2024

Couleur : BLANC ET ORANGE

Carburant : GASOIL

Puissance fiscale : 24 CV

Boite de vitesse : AUTO

Direction assistée : OUI

Climatisation : OUI

Autoradio : OUI

Genre : TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES (TCP)

Marque : HIGER

Type : KLQ6129QE4

Modèle : 53 PLACES

Contrôle technique : VENDU EN L'ETAT

Km : Le kilométrage est susceptible de varier de quelques kilomètres supplémentaires dans une fourchette de 800 000 à 1 200 000 Km.



# VENTE DE VEHICULES

« 2024 – Vente autocars 53 places »

## ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT

### A - IDENTIFIANTS

LE SMTI (nom, adresse, ridet, ...)

Objet de la vente : Véhicules xxxx

Personne habilitée à engager le SMTI : (nom, fonction)

### B - CONTRACTANT

Personne morale ou personne physique

Je soussigné (Nom, prénom, fonction)

.....

En cas de personne morale, pour le compte de .....

Adresse du siège social ou adresse personnelle :

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

N° de SIRET (pour la personne morale) : .....

### C - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance du règlement de la vente et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les pièces justificatives demandées.

Je soussigné (Nom, prénom) .....

M'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à acquérir le bien concerné au prix ci-dessous, véhicule : xxxx, Immatriculation xxxxxx, Montant en francs CFP en chiffres et en lettres : .....

Avoir pris connaissance, que mon offre me lie à la durée de validité des offres indiquées au règlement de la vente.

Fait à .....

Le ..... 2023

Le titulaire (Signature et cachet pour les personnes morales, précédée de la mention "lu et approuvé")

### D - CADRE RESERVE AU SMTI

Offre refusée

Offre acceptée, et classée n° .....

Fait à .....

Le ..... 2023

Nom prénom et fonction de la personne habilitée à engager le Smti, + tampon

19, avenue du Maréchal FOCH

Immeuble FOCH

BP 4165 - 98846 Nouméa

Téléphone : 27.77.66

Courriel accueil@smti.nc



# VENTE DE VEHICULES

## « 2024 – Vente autocars 53 places »

### ANNEXE 3 : Fiche technique

#### Notice descriptive des véhicules automobiles de marque HIGER

Famille : AUTOGAR      Type : KLQ6129QE4

#### 0 . GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : HIGER BUS COMPANY LIMITED  
N° 288 EAST SU HONG ROAD, SUZHOU INDUSTRIAL PARK  
JIANGSU PROVINCE, 215026, P.R. CHINE

0.1.1 Représentant accrédité en Nouvelle Calédonie :

#### SIDAPS

51, rue Fernand Forest – Ducos – BP 438 – 98845 Nouméa

0.2 Marque : HIGER

0.3 Genre : transport en commun de personnes (TCP).

0.4 Type : KLQ6129QE4

0.5 Puissance administrative : 24 CV.

#### 1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux – 2 roues avant – 4 roues arrières en monte jumellée.

1.1.1 Emplacement des roues motrices : Arrière

1.1.2 Emplacement des roues directrices : Avant

1.2 Dimensions des pneumatiques :  
(les indices de charges et de vitesses sont des valeurs minimales)  
Essieu 1 : 295/80R22,5 (152/149 M)  
Essieu 2 : 295/80R22,5 (152/149 M)

1.3 Constitution du châssis ou de la coque : Longeron et travers en tôle d'acier

1.4 Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu arrière, monté longitudinale

1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Poste de conduite placé à l'avant gauche

#### 2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 Poids total autorisé en charge : 19 080

2.2 Poids total roulant autorisé (voir nota) : NEANT

2.2.1 Sans système de freinage de remorque : N.C

2.2.2 Avec système de freinage de remorque : N.C

2.3

2.4 Charges maximales admissibles :

2.4.1 Sur l'essieu 1 : 6 550

2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12 530

2.5 Voie avant : 2,046

2.6 Voie arrière : 1,826

2.7 Empattement : 6,150

2.7.1 Empattement du tandem ou du tridem : N.C

Notice descriptive.doc

1

24/06/14





## VÉHICULES livrés carrossés

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

Total : 14 100  
Sur essieu 1 : 4 740  
Sur essieu 2 : 9 360

2.9 Porte-à-faux avant : 2,45

2.10 Porte-à-faux arrière :

2.10.1 Sans ferrure ni accessoire : /  
2.10.2 Avec ferrures et accessoires : 3,40

2.11 Longueur hors-tout : 12,00

2.12 Largeur hors-tout : 2,50

### NOTA :

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel (voir point 7.9.2), il est admis de pouvoir :

- Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

## 3. MOTEUR

3.1 Dénomination du type : ISLE4 360

3.1.1 Marque : CUMMINS

3.1.2 Marquage moteur : 22096651

3.1.3 Type en regard de la fiche pollution : EURO IV

3.2 Description Générale :

3.2.1 Genre : MOTEUR THERMIQUE DIESEL

3.2.2 Cycle : MOTEUR A COMBUSTION INTERNE, PISTONS A MOUVEMENT ALTERNATIF ET VIBREQUIN, SURALIMENTATION PAR TURBO COMPRESSEUR ENTRAINÉ PAR LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT.

3.2.3 Nombre de temps : 4

3.2.4 Suralimentation : TURBOCOMPRESSEUR ET ÉCHANGEUR AIR AIR

3.2.5 Dispositifs anti-pollution : POMPE ADBLUE EURO IV

3.3 Nombre et dispositions des cylindres : 6 EN LIGNE

3.4 Dimensions

3.4.1 Alésage (mm) : 114

3.4.2 Course (mm) : 144,5

3.4.3 Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 8 850

3.4.4 Nombre de soupapes par cylindre : 4

3.5 Rapport volumétrique de compression : 16.6 : 1

3.6 Puissance maximale (kW) : 257,8 kW

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2 100

3.8 Couple maximal (mdaN) : 160

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1400

3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2850

3.11 Carburant utilisé : DIESEL

3.12 Réservoir de carburant :

De série

3.12.1 Emplacement :

Côtés droit et gauche

3.12.2 Capacité (litres) :

220 x 2 = 440

3.12.3 Poids des réservoirs pleins (kg) : 352

3.13 Mode d'alimentation du moteur : PAR INJECTEUR MECANIQUE (INJECTEURS POMPE)





- 3.14 Type de filtre à air : SEC
- 3.15 Allumage : PAR COMPRESSION.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
- 3.17 Dispositif d'antiparasitage : OUI
- 3.18 Refroidissement du moteur : CIRCULATION D'EAU FORCÉE ET RADIATEUR AVEC VENTILATEUR.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 98
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2130
- 3.20.3 Position de la sortie d'échappement : ARRIERE GAUCHE
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : N.C

#### 4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesse : ZF AUTOMATIQUE A 6 RAPPORTS
- 4.1.1 Emplacement de la commande : À LA GAUCHE DU CHAUFFEUR
- 4.2 Type d'embrayage : CONVERTISSEUR
- 4.2.1 Mode commande : AUTOMATIQUE
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : ARBRE A CARDAN ENTRE RENVOI CONIQUE ET PONT ARRIERE
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 3312
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte (*)	Rapport du pont (*)	Démultiplications Totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	3.36		15.56	12.77
2	1.91		8.84	22.47
3	1.42		6.57	30.23
4	1.00	4,63	4.63	42.92
5	0.72		3.33	59.61
6	0.62		2.87	69.23
Marche AR	4.42		20.46	9.71

- 4.5 Vitesse maximale calculée : 90 km/h  
(au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide).
- 4.6 Indicateur de vitesse : OUI.
- 4.7 Compteur kilométrique : OUI.
- 4.8 Chronotachygraphe : OUI.
- 4.9 Limiteur de vitesse : OUI

#### 5. SUSPENSION

- 5.1 Avant : 2 COUSSINS PNEUMATIQUES AMORTISSEURS, 1 VALVE DE NIVELLEMENT, 1 BARRE STABILISATRICE
- 5.2 Arrière : 4 COUSSINS PNEUMATIQUES, AMORTISSEURS TELESCOPIQUES, 2 VALVES DE NIVELLEMENTS, 1 BARRE STABILISATRICE



5.3 Essieux relevables ou délestables : N.C

5.4 Suspension spécifique : N.C

## 6. DIRECTION

6.1 Type de direction : A VIS, A RECIRCULATION DE BILLES AVEC ASSISTANCE HYDRAULIQUE INTEGRÉE

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 20

## 7. FREINAGE

7.1 Frein de service : A TRANSMISSION PNEUMATIQUE, A DEUX CIRCUITS INDEPENDANTS .

UN ROBINET DOUBLE COMMANDE :

- LES FREINS A DISQUES DE L'ESSIEU 1

- LES FREINS A DISQUES DE L'ESSIEU 2

7.2 Répartiteur de freinage : NON

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : LE CIRCUIT DE FREINAGE DE SERVICE EST EQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE DETECTION ELECTRONIQUE DU SEUIL DE BLOCAGE DES ROUES PILOTANT UNE REGULATION PNEUMATIQUE DE LA FORCE DE FREINAGE. LE SYSTEME AGIT ROUE PAR ROUE. UN VOYANT D'ALARME SIGNALA TOUTE DEFAILLANCE.

7.3 Frein de secours : ASSURÉ PAR LE FREIN DE PARKING

7.4 Frein de stationnement : COMMANDE MANUELLE AGISSANT SUR DES CYLINDRE A RESSORT DE L'ESSIEU 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : PNEUMATIQUE

7.5.2 Frein de secours : MECANIQUE A RESSORT

7.5.3 Frein de stationnement : MECANIQUE A RESSORT

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : RALENTISSEUR HYDRAULIQUE INTÉGRÉ

7.6.2 Frein de secours :

7.6.3 Frein de stationnement :

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 5 RÉSERVOIRS D'AIR COMPRIMÉ

1 DE 30 L POUR L'ESSIEU 1 IDENTIFICATION COULEUR

1 DE 30 L POUR L'ESSIEU 2

1 DE 30 L AUXILIAIRE

1 DE 20 L POUR SERVITUDE

1 DE 20 POUR LE PARKING

JAUNE  
ROUGE  
BLEU  
NOIR  
VERT

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : SIGNAL OPTIQUE ET SONORE AU TABLEAU DE BORD

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : BAISSSE DE PRESSION D'AIR

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : MISE SOUS TENSION PAR CONTACTEUR SUR TABLEAU DE BORD

7.8 Types de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : DISQUE

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : DISQUE.

7.8.2 Frein de secours : DISQUE

7.8.3 Frein de stationnement : DISQUE.

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II Bis : OUI

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2. : OUI

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : NON.

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : NON.

7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : NON

## 8. CARROSSERIE (et aménagement intérieur)



- 8.1 Description sommaire de la carrosserie :
- 8.1.1 Nature : AUTOCAR
- 8.1.2 Aménagements particuliers :
- 8.1.2.1 Coffres et soutes à bagages : OUI
- 8.1.2.2 Autres aménagements particuliers : CLIMATISATION SUR LE TOIT AVEC COMPRESSEUR
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
- 8.2.1 Nature : OSSATURE METALLIQUE EN PROFILÉS ET TOLES D'ACIER SOUDÉES, HABILLÉS EXTERIEUREMENT PAR PANNEAUX DE TOLE ET PANNEAUX STRATIFIÉS. PAVILLON ET PAROIS INTERIEURES GARNIS EN MATERIAUX PLASTIQUES.  
PLANCHER EN PROFILÉS ET TOLES D'ACIER SOUDÉES AVEC REVETEMENT DU SOL VINIL
- 8.2.2 Protection contre l'incendie : ALARME INCENDIE DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR, EXTINCTEUR 4 KG PRÈS DE L'ENTRÉE
- 8.2.3 Dispositif d'évacuation des fumées : OUI
- 8.2.4 Trappe d'évacuation des passagers : OUI
- 8.3 Nombre de places assises :
- 8.3.1 Passagers adultes :

Aménagements types						
Versions d'aménagement	Nombre de places			Poids à vide <b>MAXIMUM</b> (2) en ordre de marche (kg) avec les options suivantes :		
	assises (y compris le conducteur)	debout	Nombre total de places	essieu 1	essieu 2	total
	A	54	0	54	4740	9360

  

Aménagements types						
Versions d'aménagement Avec UFR	Nombre de places			Poids à vide <b>MAXIMUM</b> (2) en ordre de marche (kg) avec les options suivantes :		
	assises (y compris le conducteur)	debout	Nombre total de places	essieu 1	essieu 2	total
	B	50 + 1 UFR	0	51	4740	9360

8.3.2 Passagers enfants : N.C

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1.

Versions d'aménagement	Nombre de sièges ou banquettes					Versions d'aménagement	Nombre de sièges ou banquettes				
	1 place		2 places		5 places		1 place		2 places		5 places
	Maxi	Mini	Maxi	Mini			Maxi	Mini	Maxi	Mini	
A	1	1	24	24	1	B	2	1	24	22	1

Le nombre de sièges DIMINUE en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

8.4.2 Sièges particuliers : N.C

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonctions :

Versions d'aménagement	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	à l'avant		médiante		à l'arrière		
	côté gauche	côté droit	côté gauche	côté droit	côté gauche	côté droit	
A	0	1 N	0	1 N	0	0	0

N : porte de service

S : porte de secours

8.5.2 Fermeture : PAR COMMANDE ELECTRO PNEUMATIQUE

8.5.3 Types de portes et commandes :



Versions d'aménagement	Fonction des portes	Types de portes	Nature de la commande
A	N N	louvoyante louvoyante	électropneumatique électropneumatique

- les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

- toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.

## 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et fenêtres de secours :

### 8.6.1 Nombre et emplacement :

Versions d'aménagement	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière
	côté gauche		côté droit		fenêtres fixes faisant offices de fenêtres de secours
	total	dont fenêtres de secours	total	dont fenêtres de secours	
A	6	2	6	2	1

### 8.6.2 Mode d'ouverture ou de destruction :

8.6.2.1 Vitres : NEANT.

8.6.2.2 Fenêtres de secours : MARTEAU PIC

## 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : VERRE FEUILLETÉ

8.7.2 Vitres latérales : VERRE TREMPÉ

8.7.3 Lunette arrière : VERRE TREMPÉ

## 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : OUI

## 8.9 Dispositif de protection latérale : CONSTITUÉ PAR LA CARROSSERIE

## 8.10 Dispositif de protection arrière contre l'encastrement : CONSTITUÉ PAR LA CARROSSERIE

# 9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

## 9.1 Feux de route : DEUX

## 9.2 Feux de croisement : DEUX groupés au feux de route

## 9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : DEUX groupés au feux de route (lignes de diodes)

9.3.2 Arrière : DEUX groupés aux feux AR

9.3.3 Latéraux : DOUZE : 6 à gauche et 6 à droite

## 9.4

## 9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : DEUX groupés au feux de route

9.5.2 Arrière : DEUX groupés aux feux AR

9.5.3 Latéraux : DEUX : 1 à l'AV gauche et 1 à l'AV droit

## 9.6 Feux stop : DEUX groupés aux feux AR

9.6.1 Troisième feu stop central : OUI + 2 rangées de diodes verticales D et G

## 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : OUI

## 9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : NON

9.8.2 Arrière : DEUX INDEPENDANTS

9.8.3 Latéraux : NON

## 9.9 Feux de détresse : PAR FONCTIONNEMENT SIMULTANE DES INDICATEURS DE CHANGEMENT DE DIRECTION

## 9.10 Feux de marche arrière : DEUX groupés aux feux AR

## 9.11 Feux de brouillard :





- 9.11.1 Avant : DEUX indépendants
- 9.11.2 Arrière : DEUX groupés aux feux AR

- 9.12 Feux d'encombrement :
- 9.12.1 Avant : OUI
- 9.12.2 Arrière : OUI

## 10. DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : DEUX, A 2 VITESSES ET BALAYAGE INTERMITTENT.
- 10.1.2 Lave-glace : OUI.
- 10.1.3 Rétroviseurs :
  - 10.1.3.1 Extérieur(s) : DEUX ÉLECTRIQUES PLUS UN MIRROIR DE SURVEILLANCE CÔTÉ DROIT
  - 10.1.3.2 Intérieur : OUI
- 10.1.4 Avertisseurs sonores : X2 - UN ÉLECTRIQUE, UN PNEUMATIQUE
- 10.1.5 Dispositif antivol : VERROU DE LA COLONNE DE DIRECTION
- 10.1.6 Extincteur : 1 DE 4 KG PLACÉ A L'ENTRÉE DE LA PORTE AV
- 10.1.7 Equipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes :
  - éclairage intérieur,
  - marteaux brise glaces,
  - protection des circuits électriques,
  - coupe-circuit,
  - alarme incendie,
  - pare-soleil,
  - lampe portative de secours,
  - boîte de premier secours d'urgence.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur :  
PLAQUE METALLIQUE RIVETÉE SUR LA CLOISON A DROITE DU PUIT D'ENTRÉE
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : PASSAGE DE ROUE AVANT DROIT
- 10.2.3 Structure de numéro d'identification :
  - du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> caractère : *code constructeur*
  - du 4<sup>e</sup> au ..<sup>e</sup> caractère : *type, ...*
  - etc.. :
  - du ..<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> caractère : *numéro de série.*
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : LKLR1KSN
- 10.2.5 Identification du moteur :  
MARQUAGE A FROID SUR LA FACE AV DU BLOC MOTEUR

## 11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : NC
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur (bars) : 8 bar
- 11.3 Pression de disjonction (bars) : 7,6
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : N.C
  - 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bars) : N.C
  - 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) (bars) : N.C
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : NC
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : NC
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
- 11.8 Observations :



## ATTESTATION de CARACTÉRISTIQUES

(annexée ou intégrée au certificat de conformité)

Je, soussigné Yorick DANG, SIDAPS 51, rue Fernand Forest, 98000 Nouméa Nouvelle-Calédonie ; - Représentant  
dûment accrédité de : **HIGER**  
certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Dispositif anti-bloqueur des roues (ABR) : OUI NON  
*(si optionnel au point 7.2.1)*
2. Réservoir(s) de carburant : Emplacement : Côtés G et D  
Nombre et capacité : 2 x 220 litres
3. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : OUI NON  
si oui : - Marque de ce ralentisseur : ZF  
- Type de ce ralentisseur : HYDRAULIQUE  
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration INTÉGRÉ À LA  
du PTAC et du PTRÀ (voir Nota du chapitre 2) : BVA
4. Limiteur de vitesse : OUI NON
5. Pneumatiques : 295/80R22,5
6. Charges maximales techniquement admissible (indiqué sur la plaque constructeur) :  
Essieu 1 : 6 550 KG  
Essieu 2 : 12 530 KG
7. Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux du point 6.  
ci-dessus :  
AV : 2 COUSSINS PNEUMATIQUES, 2 AMORTISSEURS, 1 CORRECTEUR D'ASSIETTE, 1 BARRE  
STABILISATRICE  
AR : 4 COUSSINS PNEUMATIQUES, 4 AMORTISSEURS TELESCOPIQUES, 2 CORRECTEURS D'ASSIETTE, 1  
BARRE STABILISATRICE
8. Type de frein :  
Essieu 1 : DISQUE  
Essieu 2 : DISQUE
9. Type de cylindres à ressorts :  
Essieu 1 : NON  
Essieu 2 : NON
10. Type de vases :  
Essieu 1 : 20  
Essieu 2 : 30/24

